

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2014

CP2014_06_24
id. 843

L'an deux mille quatorze le trente juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

**FOURNITURE ET POSE DE VITRINES ET DE SYSTÈMES
D'ACCROCHAGE MURAL POUR LE MUSÉE DES ARTS DE LA
TABLE DE L'ABBAYE DE BELLEPERCHE
DÉVOLUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURES**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Suite aux travaux de restauration et d'appropriation de l'ancienne hôtellerie de l'Abbaye, achevés en février dernier, un marché d'aménagement mobilier a été lancé afin de doter cet espace de vitrines et autres éléments muséographiques. Pour cela, une autorisation de programme de 430 000 € a été adoptée au Budget Primitif 2014.

II – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Compte tenu du montant global de la consultation, le marché a été conclu selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 28 février 2014 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et publié sur le site de dématérialisation des marchés publics du Conseil Général pour une remise des offres le 18 avril 2014 à 16 heures 30.

Sur vingt-et-un dossiers de consultation demandés, neuf entreprises ont déposé leur pli dans les délais et conditions requis.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix à 60 %,
- Valeur technique au regard du mémoire technique à 40 %.

III – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 19 mai 2014, a décidé d'attribuer le marché tel que présenté.

Ainsi, le montant du marché attribué s'élève à 323 891,03 € HT, soit 388 669,24 € TTC.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer le marché correspondant, ainsi que toutes pièces afférentes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 19 mai 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer le marché suivant :

<i>Marché n°</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant total HT</i>	<i>Montant total TTC</i>
111-14	Fourniture et pose de vitrines et de systèmes d'accrochage mural pour le Musée des Arts de la Table de l'Abbaye de Belleperche	HP 84	323 891,03 €	388 669,24 €

Ainsi, le montant du marché attribué s'élève à 323 891,03 € HT, soit 388 669,24 € TTC.

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET